Nations Unies S/PRST/2006/7



Conseil de sécurité

Distr. générale 9 février 2006 Français Original: anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 5368^e séance, le 9 février 2006, la question intitulée « La question concernant Haïti », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité salue le peuple haïtien pour la tenue, le 7 février 2006, du premier tour des élections nationales avec une forte participation et le félicite d'avoir franchi ce pas décisif sur le chemin du rétablissement de la démocratie et de la stabilité dans le pays. Il demande à toutes les parties de respecter les résultats des élections, de continuer à participer au processus politique et de renoncer à toute forme de violence. Il tient à remercier la MINUSTAH, l'Organisation des États américains et les autres membres de la communauté internationale qui ont apporté un concours vital au Gouvernement de transition et au Conseil électoral provisoire pendant cette période.

Le Conseil souligne que les élections devraient aboutir à la mise en place d'un gouvernement représentatif. Il réaffirme l'importance que revêtent les élections nationales, municipales et locales, comme piliers de la démocratie en Haïti. Il insiste sur le fait qu'après l'entrée en fonctions du nouveau Gouvernement les Haïtiens devront continuer de favoriser la réconciliation nationale et la concertation politique afin d'asseoir la démocratie et la stabilité sociale, économique et politique.

Sans méconnaître l'importance des élections pour les institutions et procédures démocratiques, le Conseil souligne qu'elles ne sont pas l'unique moyen de s'attaquer aux problèmes d'ordre structurel et qu'il subsiste des obstacles de taille, en particulier dans le domaine de l'état de droit, de la sécurité et du développement. Pour qu'Haïti parvienne à les surmonter, il faudra que la communauté internationale demeure durablement à ses côtés. »

06-23778 (F) 090206 090206